



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 33675

Texte de la question

M. Jean Lassalle souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation de l'agriculture biologique en Aquitaine, au moment où les enveloppes de l'Union européenne « objectif 2 FEOGA » pour l'année 2004 sont remises en cause. Cette nouvelle brutale concernant les restrictions des attributions européennes vient remettre en cause toute la dynamique de développement engagée ces dernières années par les agriculteurs et fait peser de lourdes menaces sur l'avenir à court terme des techniciennes et des techniciens. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour apporter une aide au maintien des structures et de l'agriculture biologique en Aquitaine et de lui faire connaître le résultat des négociations engagées entre Paris et Bruxelles sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre de l'agriculture a été appelée sur l'agriculture biologique, et en particulier sur le maintien des soutiens publics dont cette pratique agricole fait l'objet. Suite au rapport effectué en 2003 à la demande du Premier ministre par M. Martial Saddier, député de Haute-Savoie, un plan de relance de l'agriculture biologique a été décidé. Ce plan est composé d'actions devant intervenir à tous les niveaux de la filière. Ainsi, la formation, la recherche, l'animation des secteurs de production et de transformation recevront des soutiens renforcés dès 2004. De même, la conversion bénéficiera de la mobilisation de 13 % de l'enveloppe nationale des contrats d'agriculture durable (CAD), soit 50 millions d'euros engagés sur cinq ans. L'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) devrait se doter d'un conseil scientifique rassemblant les représentants de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de l'expérimentation de terrain. Par ailleurs, la coordination interprofessionnelle ainsi que la communication seront renforcées. La mise en oeuvre de l'ensemble des mesures de ce programme fera l'objet d'évaluations régulières auxquelles seront étroitement associés l'ensemble des professionnels de l'agriculture biologique aux niveaux national et régional. Les soutiens régionaux prévus par le document unique de programmation (Docup) objectif 2 en Aquitaine, dont la programmation avait été temporairement suspendue à la fin de l'année 2003 en raison de l'épuisement des crédits annuels disponibles, ont pu faire l'objet d'une nouvelle programmation en février, au titre de l'année 2004. Une grande partie des projets déposés par le réseau Bio Aquitaine ont reçu un avis favorable.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33675

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 juin 2004

Question publiée le : 17 février 2004, page 1129

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5085